

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 27 juillet 2020 à 8 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- lot numéro 1 110 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-315, situé au 6844 de l'avenue Lionel-Daunais, afin de permettre la réalisation d'un projet d'installation d'un pavillon de jardin en cour arrière à une distance de 0,3 mètre de la ligne de propriété alors que ledit règlement exige une distance minimale de 1,5 mètre;

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, numéro 2020-049, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis, soit du 8 au 23 juillet 2020.

QUE toute personne intéressée pourra participer à la consultation écrite, en transmettant les questions et/ou commentaires, en mentionnant l'adresse de la dérogation mineure et le lot, soit par courriel à l'adresse suivante : greffe_anjou@montreal.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation publique – Dérogation mineure
À l'attention de Mme Nataliya Horokhovska
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 23 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 juillet 2020.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement